

Se baigner en toute sécurité dans le Gers



Se baigner en toute sécurité dans le Gers

En France, la qualité des eaux de baignade fait l'objet d'un contrôle sanitaire organisé par les Agences Régionales de Santé et mis en œuvre par les communes ou les communautés de communes.

Ce contrôle porte sur l'ensemble des zones :

- où la baignade est habituellement pratiquée par un nombre important de baigneurs, qu'elles soient aménagées ou non, en eau douce ou de mer,
- et qui n'ont pas fait l'objet d'une interdiction portée à la connaissance du public.

Depuis 2013, le classement européen prend en compte la qualité bactériologique de l'eau des 4 dernières années.

En parallèle durant toute la saison estivale les baigneurs peuvent accéder aux résultats des contrôles de la qualité de l'eau de leurs baignades en temps réel, mis en ligne sur le site du Ministère de la santé et de la prévention : baignades.sante.gouv.fr

Le CLASSEMENT des baignades

Depuis 2013, la qualité des eaux de baignade est évaluée selon 4 classes de qualité: « insuffisante », « suffisante », « bonne » ou « excellente ».

Ce classement tient compte des résultats des analyses obtenues lors des 4 dernières saisons et selon une méthode statistique précise.

En fonction de la nature de l'eau (douce ou de mer) les normes de qualité de l'eau sont différentes.

Sauf cas particulier, au moins 16 prélèvements sont nécessaires pour classer la baignade sur 4 ans et seuls les prélèvements réalisés depuis la déclaration du site de baignade à l'Union Européenne peuvent être pris en compte.

Les baignades ne disposant pas encore d'au moins 16 prélèvements sont classées dans la catégorie « Site non classé » par l'Union européenne.

Si la baignade a été fermée sur la saison pour différentes raisons elle sera classée « Baignade fermée ».

Se baigner en toute sécurité dans le Gers :

Le département du Gers se caractérise par plusieurs sites de baignade en lac.

En 2022, le contrôle sanitaire a concerné 10 plans d'eau naturels.

Le programme de contrôle des 10 baignades naturelles pour 2022 a représenté 72 prélèvements.

La surveillance des cyanobactéries (41 prélèvements) a quant à elle été initiée lors de cette saison sur l'ensemble des zones de baignade.

Sur le plan microbiologique, aucun des prélèvements réalisés n'a présenté de mauvais résultats, tous ont fait état d'un dénombrement inférieur à en 1800 UFC/100 mL Escherichia coli et 660 UFC/100 mL en entérocoques intestinaux.

Ces bons résultats peuvent s'expliquer par des conditions climatiques très favorables durant l'été (absence de pluviométrie, de ruissellement et de contamination des zones de baignades).

A noter que le lac de Lupiac a dû faire face à une difficulté de recrutement de surveillant de baignade pour le mois d'août rendant le site sans surveillance, le contrôle de la qualité a été maintenu.

Ainsi à l'issue de la saison, le classement des baignades selon la Directive 2006/7/CE opéré à partir des résultats colligés sur les années 2019 à 2022 révèle que 9 baignades sont d'« excellente qualité » et 1 reste classée en « nouvelle baignade ».

Par conséquent, toutes les baignades sont conformes à la Directive Européenne.

L'ensemble des baignades du département disposent d'un profil de vulnérabilité des eaux de baignade.

Il est essentiel que les gestionnaires des sites de baignades assurent une bonne information des baigneurs grâce à l'affichage systématique des résultats d'analyse du contrôle sanitaire et des fiches de synthèse des profils.

Bilan de la saison balnéaire

Classement 2022	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Site non classé
Nombre de zones de baignade	9	0	0	0	1



Source : dossier de presse ARS Occitanie